

314508

NOTE BIO COM(78) 161 AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C. AUX MEMBRES DU GPP, AU DIRECTEUR GENERAL DG I ET M. ■
OPITZ DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 3 MAI 1978

LA COMMISSION A TRAITE POUR L'ESSENTIEL LES POINTS SUIVANTS /

1. ELARGISSEMENT

LA COMMISSION A EXAMINE EN PREMIERE LECTURE L'AVIS PORTUGAL
DONT L'EXAMEN SERA POURSUIVI AU NIVEAU DES SERVICES ET QUI SERA
FINALISE AU COURS D'UNE REUNION SPECIALE DE LA COMMISSION LE
19 MAI PROCHAIN, DE MANIERE QUE LES INSTANCES DU CONSEIL
PUISSENT PREPARER LE CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DU 6 JUIN.

2. NOUVEL INSTRUMENT COMMUNAUTAIRE'

LA COMMISSION A APPROUVE UNE VERSION REVISEE DU PROJET DE
DECISION DU CONSEIL L'HABILITANT A CONTRACTER DES EMPRUNTS EN
VUE DE PROMOUVOIR LES INVESTISSEMENTS DANS LA COMMUNAUTE.
LA COMMISSION A REPRIS INTEGRALEMENT DANS SA NOUVELLE PROPOSI-
TION UN CERTAIN NOMBRE DE MODIFICATIONS SUGGEREES PAR LE
PARLEMENT DANS L'AVIS QU'IL VIENT DE RENDRE LORS DE SA SEANCE
DU 12 AVRIL SUR LA PROPOSITION INITIALE DE LA COMMISSION.

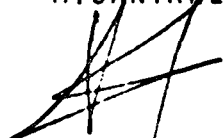
EN REVANCHE, ET TOUT EN ESTIMANT, COMME LE PARLEMENT, QU'ELLE
DOIT GARDER LE CONTROLE DES FONDS QU'ELLE EMPRUNTE, LA COMMISSION
N'A PU SUIVRE LA PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE DU NOUVEL INSTRUMENT
TELLE QUE LE PARLEMENT LA DEFINIT DANS LA VERSION QU'IL PROPOSE
DE L'ARTICLE 5. ELLE ESTIME EN EFFET AVOIR UN CONTRÔLE
SUFFISANT DES OPERATIONS DES LORS QUE DANS LE CADRE DES OBJECTIFS
GENERAUX FIXES PAR LE CONSEIL ELLE FIXE LES REGLES D'ELIGIBI-
LITE, PRONONCE L'ELIGIBILITE DE CHAQUE PROJET ET SIGNE LES
CONTRATS DE PRET CONJOINTEMENT AVEC LA BANQUE EUROPEENNE
D'INVESTISSEMENT. QUANT A L'INSTRUCTION ET A L'OCTROI DES PRETS
ELLE JUGE QUE LA BANQUE, ORGANE CREE PAR LE TRAITE DE ROME, EST
L'AGENT LE PLUS QUALIFIE POUR ASSURER CETTE TACHE. SANS DOUTE, LA
COMMISSION REALISE-T-ELLE DEPUIS LONGTEMPS ET AVEC EFFICACITE,
DES OPERATIONS D'EMPRUNT ET DE PRET. MAIS ELLE TRAVAILLE DANS
DES SECTEURS TRES LIMITEES ALORS QUE LE NOUVEL INSTRUMENT RISQUE DE
COUVRIR UNE GAMME VARIEE D'ACTIVITES. C'EST POURQUOI, DANS LE
SOUCI D'UTILISER AU MIEUX LES MOYENS COMMUNAUTAIRES ELLE A FINA-
LEMENT ECARTE L'IDEE D'ASSURER ELLE-MEME UN TEL TRAVAIL.

////

NNNN

M.SANTARELLI GPP B. 1/24 5423 3.5. X X

M?SANTARELLI



432

NOTE BIO COM(78) 161 SUITE 1 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU GROUPE ET A M. LE DIRECTEUR GENERAL DG I
COPIE DG VIII, M. OPITZ

3. SITUATION ECONOMIQUE : ITALIE

LA COMMISSION A EXAMINE SUR LA BASE D'UNE COMMUNICATION DE
M. ORTOLI, L'ETAT D'AVANCEMENT DES MESURES DE POLITIQUE ECONOMI-
QUE A MOYEN TERME ASSOCIEES AU CONCOURS FINANCIER A MOYEN TERME
DE 1.159,2 MUC, ACCORDE A L'ITALIE PAR LA DIRECTIVE 74/637/CEE
DU 17.12.74.

LA COMMISSION A APPROUVE EN CONSEQUENCE LE TEXTE D'UNE LETTRE QUI
SERA ENVOYEE AUX AUTORITES ITALIENNES PAR LE VICE-PRESIDENT ORTOLI.
CETTE LETTRE PRECISE LES SECTEURS DANS LESQUELS DES PROGRES SATIS-
FAISANTS ONT ETE ENREGISTRES ET CEUX OU DES RESULTATS PLUS SUB-
STANTIELS DEVRAIENT ETRE ATTEINTS GRADUELLEMENT.

DIS

-
- LES MESURES A MOYEN TERME VISEES PAR L'ART. 7 DE LA DIRECTIVE
74/637 DU 17.12.74 CONCERNENT POUR L'ESSENTIEL :
- LES ASPECTS A MOYEN TERME DES FINANCES PUBLIQUES ET LA REORGANISA-
TION DES ADMINISTRATIONS;
- LE SECTEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN.
 - LE SECTEUR DE L'ENERGIE
 - LE MARCHE DU TRAVAIL (SERVICES DE PLACEMENT ET FORMATION PRO-
FESSIONNELLE) FIN DIS.

4. TRAVAUX DU CONSEIL

LA COMMISSION A FAIT LE POINT DES TRAVAUX DES CONSEILS DE L'AGRI-
CULTURE ET DES AFFAIRES ETRANGERES SUR RAPPORT DE M. GUNDELACH
D'UNE PART, DU PRESIDENT ET DE M. DAVIGNON D'AUTRE PART.
EN CE QUI CONCERNE LE CONSEIL AGRICOLE QUI S'EST TENU DU 24 AU 27
AVRIL DERNIER, LA COMMISSION A CONFIRME L'ECONOMIE GENERALE DU
COMPROMIS PRESENTE DANS LA SOIREE DU 27/4 PAR M. GUNDELACH.
JE VOUS RAPPELLE QUE LE CONSEIL AGRICOLE REPRENDRA SES TRAVAUX
LUNDI PROCHAIN 8 MAI A 15 H.

PS : LE VICE-PRESIDENT HAFERKAMP S'ENTRETIENDRA LE SAMEDI 6 MAI
A HAMBOURG AVEC M. USHIBA, MINISTRE JAPONAIS DES RELATIONS ECONOMI-
QUES EXTERIEURES VENU L'INFORMER DES RESULTATS DES CONVERSATIONS
CARTER-FUKUDA A WASHINGTON. ILS FERONT LE POINT EGALEMENT SUR LES
NEGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATERALES ET SUR LES PROBLEMES BI-
LATERAUX.

AMITIES

MANUEL SANTARELLI COMEUR

NNNN

NNNN